



Président : Claude DODO
Association Loi 1901 affiliée à la FFRandonnée n°03555
Siège social : 36 Rue des Vosges - 94510 La Queue en Brie – 01 49 62 72 42

ADHÉSION SAISON 2019-2020

M.
Prénom
Né le/...../.....
Tél. port.

Mme.
Prénom
Né le/...../.....
Tél. port.

Tél. Domicile :

Demeurant :

Courriel :@.....

Digicode si immeuble protégé : OUI NON

Demande(nt) à adhérer à l'ASSOCIATION « LA QUEUE QUI MARCHE »

J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celles de leurs adhérents.

Je reconnais qu'en outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

Tarif et licence individuelle

IR avec Responsabilité Civile :

57 euros (25 + 32 LQQM)

IR avec Responsabilité Civile + Accidents corporels

59 euros (27 + 32 LQQM)

Tarif et licence familiale

FR avec Responsabilité Civile :

104 euros (50 + 54 LQQM)

FR avec Responsabilité Civile + Accidents corporels

108 euros (54 + 54 LQQM)

+ 8 euros pour Abonnement à Rando Passion (4 numéros par an)

Chèque établi à l'ordre de « LA QUEUE QUI MARCHE » à remettre le jour du forum ou à faire parvenir à notre trésorière Mme Martine CHABIN 7 Rue Henri Dunant – 94510 La Queue en Brie. 06 60 39 25 78.

Joindre à votre inscription une autorisation médicale obligatoire pour les nouveaux adhérents, valable 3 ans, attestant l'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre et/ou la marche nordique et/ou la rando santé.

Autorisation photographique:

Je sais qu'au cours des randonnées, il se peut que je sois photographié(e).

J'autorise je n'autorise pas l'association à utiliser ces photos à titre promotionnel pour La QQM

Covoiturage: au titre du covoiturage, une participation est demandée: soit: 1,20 € pour 10 km à partager/véhicule.

Pour les statistiques, merci de préciser les options choisies :

Rando santé **Marche nordique** **Randonnée pédestre**

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association
 Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association

Signature

Signature

.../...

A Lire absolument

- *Certificat médical valable 3 ans*
- *Pour toute première adhésion : fournir obligatoirement un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée (CACI)*
- *Pour tout renouvellement de licence : fournir*
Soit une attestation de réponse négative au questionnaire de santé si CACI date de moins de 3 ans le jour de la prise de licence
Soit un CACI
- *Cette disposition s'applique à tous (même les plus de 70 ans) et pour toutes les pratiques (même Rando Santé, Longe Côte Marche Aquatique...)*
- *Pour la pratique en compétition, même disposition avec ajout de la mention sur la CACI*